



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1867

Approbation d'une convention de dépôt d'œuvres entre la Ville de Lyon - le musée des Arts de la marionnette - Gadagne et le musée des Confluences

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1867 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DEPOT D'ŒUVRES ENTRE LA VILLE DE LYON - LE MUSEE DES ARTS DE LA MARIONNETTE - GADAGNE ET LE MUSEE DES CONFLUENCES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En 2018, le Musée des Arts de la marionnette est entièrement repensé et accueille désormais le visiteur au sein d'une muséographie contemporaine tournée vers la mise en valeur des arts du spectacle vivant.

Un des partis pris a été de ne pas se limiter à la présentation du personnage de Guignol et à la seule marionnette occidentale.

Le musée fait le choix de montrer la plus grande diversité de marionnettes qui existe et ce aux quatre coins du monde.

Ainsi, une des salles du parcours de visite pose la question des origines de la marionnette et s'attache à représenter chacun des cinq continents.

Les collections du musée sont actuellement lacunaires pour représenter toutes ces civilisations, et notamment l'Afrique.

Aussi, le musée des Confluences a été sollicité afin de mettre en dépôt une marotte Kyebe kyebe, marionnette utilisée par la tribu kuyu au Congo lors de rituels initiatiques.

Cet objet permet de mieux comprendre le rôle que joue la marionnette en fonction des croyances et des sociétés.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de ce dépôt d'œuvre pour une durée de cinq ans.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de dépôt établie entre la ville de Lyon / Musée des arts de la marionnette -Gadagne et le Musée des Confluences est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET